

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE GREVILLE HAGUE
DU 23 MARS 2009**

L'an deux mille neuf, le vingt trois mars à dix heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le seize mars deux mille huit, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Yves - Marie BONNISSANT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Yves-Marie BONNISSANT, Hubert DUBOST, Didier LE BEL, Grégory GRISEL, Adrien DUMONCEL, Claude TOLMER, Christine CARNET, Michel NORAZ, Claude WITTEMBERG, Noëlle YVER

Catherine JOLY a donné procuration à Yves-Marie BONNISSANT,

Marie-Line CRESTEY a donné procuration à Grégory GRISEL

Christelle HELYE a donné procuration à Didier LE BEL

EXCUSE Yves SIMON

Didier LE BEL a été désigné secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve le compte rendu de la dernière réunion de conseil.

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION
ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008**

Le conseil municipal, réuni en présence de Mr FICHET, Receveur Municipal, approuve :

- le compte administratif 2008 dressé par Mr le Maire qui fait apparaître :

☞ en section de fonctionnement, un excédent de 289 769.46€,

☞ en section Investissement, un déficit de 99111.46€,

- ainsi que le compte de gestion 2008 dressé par Mr FICHET, Receveur Municipal.

AFFECTATION DU RESULTAT 2008

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat global de l'exercice 2008 comme suit au Budget Primitif 2009:

en section d'Investissement : La somme de 176238.46€, prise sur l'excédent de fonctionnement, est portée à l'article 1068 pour compenser le déficit d'investissement et les restes à réaliser.

en section de fonctionnement : le solde de l'excédent 113531€: est porté à l'article 002 Excédent antérieur reporté

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de maintenir ses taux d'imposition pour l'année 2009 :

Taxe d'habitation : 12.52%

Taxe Foncier Bâti : 22.96%

Taxe foncier non bâti : 25.49%

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote le budget primitif 2009 suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	561321€
Charges à caractère général	217424.00
Charges de Personnel et frais	160300.00
Autres charges de gestion courante	82700.00
Atténuation de produits	8330.00
Virement à la section d'investissement	92567.00
RECETTES	561321€
Produits des services du domaine	800.00
Impôts et taxes	240300.00
Dotations Subventions participations	165690.00
Autres produits gestion courante	41000.00
Excédent antérieur reporté	113531.00

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES **306338.46**

		Reste à réaliser
DEFICIT INVESTISSEMENT REPORTE	99111.46	
Réfection de la toiture de l'église		42300.00
Rénovation des sanitaires de la salle des fêtes		5700.00
Rénovation Fontaine de la Rue		4127.00
LOCAL JEUNESSE	80000.00	
Aménagement de la cour de la Boulangerie	17000.00	
Accès salle de réunion	8000.00	
TOTAL	105000.00	52127.00

RECETTES **306338.46**

FCTVA	10071.00
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	176238.46
Virement de la section de Fonctionnement	92567.00
Subvention Département église	13800.00
Subvention Région toiture église	13662.00

PERSONNEL COMMUNAL
JOURNEE DE SOLIDARITE

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale,

VU la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et handicapées,

VU le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail (ARTT) dans la fonction publique territoriale,

VU l'avis du comité technique paritaire en date du 11/03/2009.,

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

Article 1 - La journée de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et handicapées est fixée à compter du 01/01/2009 pour le personnel de la commune de GREVILLE HAGUE :

- au Lundi de pentecôte

Article 2 - La journée de solidarité se traduit par l'accomplissement d'une journée supplémentaire de travail non rémunérée d'une durée de sept heures pour les agents à temps complet.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE MAIRE
YVES-MARIE BONNISSANT

PROCHAINE REUNION DE CONSEIL LUNDI 20 AVRIL 2009

Nombre de membres du conseil municipal : 14

Nombre de membres présents : 10

Nombre de votants : 13

Date de convocation 16/03/2009

Date d'affichage 26/03/2009